



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ISÈRE

Préfecture de l'Isère  
Direction de la Citoyenneté, de l'Immigration et de l'Intégration  
Bureau de la Vie Démocratique / Elections  
Affaire suivie par : EB  
Tél.: 04 76 60 32 93  
Courriel : pref-elections-politiques@isere.gouv.fr

Grenoble, le 17 JANVIER 2020

**ARRÊTÉ N° 38-2020-02-17-003**  
**fixant le nombre, le périmètre et l'implantation des bureaux de vote**  
**dans la commune de Saint-Martin-le-Vinoux**

**LE PRÉFET DE L'ISÈRE,**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur**  
**Officier de l'ordre national du mérite**

VU le code électoral et notamment l'article R. 40 ;  
VU l'instruction INTA1830120J du 21 novembre 2018, relative à la tenue des listes électorales et des listes complémentaires ;  
VU la circulaire ministérielle NOR : INTA2000661J du 16 janvier 2020, relative au déroulement des opérations électorales lors des élections au suffrage universel direct ;  
VU l'arrêté préfectoral n° 38-2018-07-09-008 du 9 juillet 2018 fixant le nombre, le périmètre et l'implantation des bureaux de vote dans la commune de Saint-Martin-le-Vinoux ;  
CONSIDÉRANT la demande de la commune de Saint-Martin-le-Vinoux ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** - Le nombre, le périmètre et l'implantation des bureaux de vote dans la commune de Saint-Martin-le-Vinoux sont arrêtés selon le tableau figurant en annexe.

**Article 2** – L'arrêté préfectoral susvisé est abrogé

**Article 3** - Le Secrétaire Général de la préfecture de l'Isère et le Maire de la commune de Saint-Martin-le-Vinoux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Isère.

Le Préfet

Pour le Préfet, par délégation  
Le Secrétaire Général

Philippe PORTAL

N° et localisation du bureau de vote	Périmètre du bureau de vote
<p><b>Bureau de vote n°1 :</b> (centralisateur) <i>HOTEL DE VILLE</i></p>	<p>AV GAL LECLERC du n° 10 au 83 CHEMIN DE LA CHEMINIEE CHEMIN DU CANET du n° 1066 au 1638 GATINET HAMMEAU DE NARBONNE HAMMEAU GATINET LA BALME LA RIVOIRE L HERMITAGE NARBONNE PIQUE PIERRE PLACE CHARLES DE GAULLE RTE DE NARBONNE jusqu'au n° 4155 RUE DE LA BALME RUE DE LA RESISTANCE du n° 28 au 57 RUE ROSA LEE PARKS RUE SALVADOR ALLENDE</p>
<p><b>Bureau de vote n°2 :</b> <i>MOAÏS</i></p>	<p>CHEMIN DU MAQUIS PASSAGE DES LILAS PASSAGE DU NERON PLACE PASTEUR RUE A BLANCHET RUE DE BROTTRODE RUE DE LA GARE RUE DE L ISERE RUE DES ROSIERS RUE DU 26 MAI 1944, côté impair du n° 1 au 27 et pair du n° 2 au 48 RUE FELIX FAURE n°138 RUE JEAN MOULIN du n° 1 au 10 RUE PIERRE SEMARD du n° 1 au 32</p>
<p><b>Bureau de vote n°3 :</b> <i>DUBEDOUT</i></p>	<p>AV GAL LECLERC du n° 84 au 201 CHEMIN FIANCEY RUE DE BALCESTI RUE DE LA MALADIERE RUE DES DROITS DE L HOMME RUE DU 26 MAI 1944, côté pair à partir du n° 50 ; impair à partir du n° 29 RUE DU MOUCHEROTTE RUE DU PETIT LAC RUE FELIX FAURE du n° 139 au 448 RUE JEAN PERROUD</p>
<p><b>Bureau de vote n°4 :</b> <i>ECOLE SIMONE VEIL VILLAGE</i></p>	<p>16 AOUT 1944 ANDRE TISSERAND CHEMN ANDRE TISSERAND CHEMIN DE LA CROIX DE CHORRE CHEMIN DES FAUVETTES CHEMIN DU CANET, côté impair du n° 1 au 1065 puis du n° 1639 à fin de la voie ; côté pair du 2 au 1064 puis à partir du n° 1640 à fin de la voie CHEMIN DU REPLAT CLEMENCIAIRES CLOS SAINT MARTIN COL DE CLEMNCIERES</p>

HAMEAU DE LACHAL  
HAMEAU DE RIPAILLIERE  
IMPASSE DE LA LIBERATION  
IMPASSE DU 16 AOUT 1944  
IMPASSE DU BELVEDERE  
LA SAUCISSE  
LACHAL  
LE BANCHET  
LE CANET  
LE CLOS DU DAIM  
LE REPOSOIR  
LES COMBES  
LEVETIERE  
MAS CACHE  
PLACE DE LA MAIRIE  
PLACE DU VILLAGE  
RIPAILLERE  
ROUTE DE NARBONNE du n° 4156 au 4518  
ROUTE DE CLEMENCIAIRES  
ROUTE DE LA FRETTE  
RUE DE LA LIBERATION  
RUE DE LA RESISTANCE du n° 1 au 27  
RUE DE VASSIEUX  
RUE DU 16 AOUT 1944  
RUE DU 8 MAI 45  
RUE DU VERCORS  
SERLIN